Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026069-DE

BOURG-DES-COMPTES

MAIRIE DE BOURG-DES-COMPTES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 16 juin 2026

Date de convocation : 11 juin 2026

Membres en exercice : 23

Présent(s) en début de séance : 20

Arrivé(e) en cours de séance : 1

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) ou excusé(s) : 2

Délib.2026.069

Délibération comportant 2 page(s), 0 annexe(s)

Le seize juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de BOURG-DES-COMPTES, convoqué conformément à l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian LEPRÊTRE, Maire.

Présents : Christian LEPRÊTRE, Yannick LEGOURD, Valérie DUVAL, Yves THILLOU, Delphine NORMAND, Charles JOUIN, Sylvie FONTAINE, Laurent MIGOT, Franck SEROUX, Nelly COTTAIS, Agnès GOUBET, Lirzina ILDEBERT, Eric DUVEAU, Alexis ADRIEN, David BOIVINEAU, Klervi PAULET, Laurent MAJCHRZAK, Laëtitia MERRIEN, Dorine ALIFAT ENGRAND, Lucas DUBREIL.

Arrivée en cours de séance : Gaëlle LE LAN (participe au vote à compter de la délibération n° Délib.2026.063).

Absents excusés : Stéphane ROBERT (Pouvoir à Christian LEPRÊTRE), Marie-Agnès GENDRON (Pouvoir à Valérie DUVAL).

Secrétaire de séance : Laurent MAJCHRZAK

Subvention à l'Association des commerçants et artisans (ACABC)

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Yves THILLOU, Adjoint en charge de la vie associative.

Monsieur THILLOU rappelle que depuis plusieurs années, le comité des fêtes assurait l'organisation sur la commune du traditionnel feu d'artifice, le 13 juillet. La commune finançait, dans ce cadre, le spectacle pyrotechnique à hauteur de 5 500.00 €.

Le comité des fêtes ayant été mis en veille, l'association des Commerçants et Artisans de BOURG-DES-COMPTES (ACABC) s'est positionnée pour organiser cette année le feu d'artifice. Elle a déposé en ce sens, le dossier de déclaration d'un spectacle pyrotechnique auprès des services de la Préfecture. À ce titre, l'association assure la signature du devis avec le prestataire et le financement du spectacle.

Entendu cet exposé,
Considérant l'organisation par l'association des Commerçants et Artisans de BOURG-DES-COMPTES (ACABC) du feu d'artifice le 13 juillet 2026,
Considérant l'avis favorable des commissions Sport – Culture – Vie associative et Finances,
Monsieur le Maire propose au conseil municipal de verser à l'association des Commerçants et Artisans de BOURG-DES-COMPTES (ACABC) une subvention de 5 500.00 € pour l'organisation de cette manifestation.

Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 035-213500333-20260616-DELIB2026069-DE

Des crédits à hauteur de 5 500.00 € ayant été prévus à l'article 6232 « Fêtes et cérémonies » au budget de l'exercice 2026, Monsieur le Maire propose également au conseil municipal d'adopter une décision modificative de crédits n° 01, sur le budget communal, pour le virement de ces crédits à l'article 65748 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privée » soit :

- Article 6232 « Fêtes et cérémonies » : (-) 5 500.00 €
- Article 65748 « Subvention de fonctionnement aux personnes de droit privée » : (+) 5 500.00€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'adopter ces propositions (votants 23 – Abstention : 0 – Contre : 0 – Pour : 23).

Extrait délivré conforme, le 19 juin 2026

Le Président de séance, Christian LEPRÊTRE	Le secrétaire de séance, Laurent MAJCHRZAK
Mairie de Bourg-des-Comptes 35	

02 99 05 62 62
mairie@bourgdescomptes.com
3 rue de la mairie, 35890 Bourg-des-Comptes
www.bourgdescomptes.fr